

Fiche d'information thématique

Admission des candidats en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur français Étapes et calendrier sur www.admission-postbac.fr

Articulée autour de 4 grandes étapes, la procédure d'admission APB concerne les brevets de techniciens supérieurs (BTS/BTSA), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les diplômes de métiers d'arts (DMA), les diplômes universitaires de technologie (DUT), les formations ingénieur, les écoles d'architecture, les licences universitaires (dont la PACES), les mises à niveau en hôtellerie, scientifiques et technologiques (MAN), les mises à niveau en arts appliqués (MAN-AA) et certaines écoles de commerce et d'arts d'accès post-bac.

1^{re} étape : Information et dépôt des candidatures en ligne jusqu'au 20 mars 2013

- ▶ **A partir du 3 décembre 2012, je m'informe** sur le fonctionnement de la procédure, les formations, leurs contenus et leurs lieux d'implantation (il est fortement recommandé de se familiariser avec le « site-test »).
- ▶ **A partir du 20 janvier 2013, j'ouvre un dossier électronique** avec le numéro d'inscription qui m'est attribué par le lycée et ma date de naissance.
- ▶ **Simultanément, je communique mon adresse mail** (obligatoire). Si je n'en ai pas, j'en crée une sur un ordinateur du lycée.
- ▶ **Un numéro de dossier et un code me sont alors attribués.**
- ▶ **Je saisis l'ensemble de mes demandes de formations** : 1 demande = 1 spécialité de formation proposée par 1 établissement de formation.
- ▶ **Je classe mes demandes par ordre de préférence** (6 vœux par type de CPGE maxi., 12 BTS maxi., 12 DUT maxi., 12 Licences maxi., etc. et 3 vœux maxi. pour les MAN-AA – dans la limite de 36 vœux au total).
- ▶ **J'imprime mes fiches de candidatures.**

A savoir Je resterai libre de modifier encore l'ordre de mes vœux jusqu'au 31 mai, donc bien après la date de fin de saisie de ces derniers (20 mars).

2^e étape : Constitution, envoi et suivi des dossiers de candidature jusqu'au 9 mai

- ▶ **Dès la fin de l'impression de mes fiches, je constitue un dossier papier pour chacune de mes demandes** de formation chaque fois que cela m'est demandé (tout sauf les licences universitaires et certaines CPGE).
- ▶ **Je m'assure que mon dossier est complet avant de l'expédier** au plus tard le 2 avril 2013.
- ▶ **Je prévois le délai d'acheminement de la poste.**
- ▶ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers** de candidature en consultant mon dossier électronique entre le 7 et le 9 mai 2013.

3^e étape : Propositions d'admission et réponses des candidats du 13 juin au 19 juillet

- ▶ **Début juin, on me fera des propositions d'admission** à partir des vœux que j'ai formulés. Il y aura 3 phases d'admission successives : du 13 au 18 juin – du 27 juin au 2 juillet - du 14 au 19 juillet 2013. On me demandera, sur chacune des 3 phases, de choisir l'une des 4 réponses suivantes :
- ✓ **OUI définitif** = j'accepte la proposition d'admission
- ✓ **OUI mais** = j'accepte la proposition, mais je maintiens ma candidature pour la phase suivante sur des vœux mieux placés
- ✓ **NON mais** = je refuse définitivement la proposition qui m'est faite dans l'espoir d'être admis, à la phase suivante, sur un vœu mieux placé, mais je n'en ai aucune garantie.
- ✓ **NON définitif** = je renonce à tous mes vœux car j'ai été admis dans une filière ne figurant pas sur le portail.

A savoir Fin des avis anticipés d'admission en licence : 1^{re} semaine d'avril 2013.

4^e étape : Inscriptions dans les établissements

- ▶ Après avoir répondu OUI définitif sur une proposition d'admission, un message me précisera les dates et modalités d'inscription. Il me sera possible d'imprimer une attestation d'inscription.
- ▶ Si aucune proposition ne m'a été faite, j'attendrais la procédure complémentaire pour postuler aux places vacantes dès le 28 juin et jusqu'au 15 septembre 2013.